



Quel avenir pour la formation professionnelle ?

Une contribution de la CGT AFPA

« Tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme » (Article L6314-1 du Code du Travail).

Ce que nous voulons ? Construire le service public de formation qui rendra effectif ce droit inscrit dans le Code du travail. Les propositions qui suivent se veulent une contribution des militants CGT de l'AFPA au débat sur la construction de ce service public.

Pour parvenir à ce but, l'apport de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) sera aussi incontournable que l'engagement de coopérations ambitieuses entre tous les organismes concernés.

Ces dernières années, l'AFPA a été soumise à un véritable traitement de choc. L'acharnement des démolisseurs a malheureusement provoqué des dégâts. Mais les personnels ont porté à bout de bras le présent et l'avenir de leur outil de travail : l'AFPA est debout et représente toujours un savoir-faire et une expertise uniques et qui ne demandent qu'à être mobilisés.

Des mesures d'urgence doivent être apportées dans l'immédiat pour apporter à l'AFPA l'oxygène dont elle a été délibérément privée ces dernières années et dont elle a impérativement besoin :

- ▶ **un soutien financier d'urgence** de la part de l'Etat pour honorer les engagements jamais tenus d'accompagnement de l'AFPA et pour lui permettre de redresser une situation financière que les décisions prises par l'Etat ces dernières années ont provoquée ;
- ▶ la possibilité pour l'AFPA de **prendre la part qui lui revient dans la mobilisation en faveur des salariés victimes de plans sociaux** ;
- ▶ **la levée du blocage de plus en plus systématique des embauches** afin que l'AFPA retrouve sans tarder les marges de manœuvre dont elle a impérativement besoin pour fonctionner.

Ces mesures d'urgence doivent préparer le rebond de l'AFPA. Elles doivent s'insérer dans une perspective plus large de redéfinition des missions de l'Association afin qu'elle redevienne l'outil dont la Nation, les territoires, les salariés et l'économie ont besoin aujourd'hui.

1. Redonner la priorité à l'utilité sociale

La formation professionnelle continue a été détournée de sa finalité : son utilité sociale. Les objectifs de rentabilité financière ont pris le devant de la scène jusqu'à devenir exclusifs. Des demandeurs d'emploi ont vu leur entrée repoussée ou annulée pour laisser la place à des publics considérés comme financièrement plus rentables.

Cette situation a ouvert la porte à des dérives d'autant plus graves qu'elles n'étaient pas ou plus mesurées. La priorité doit être redonnée au pilotage par l'efficacité sociale des activités de l'AFPA.

Nous proposons la construction d'**indicateurs pour mesurer l'utilité sociale des organismes de formation**.

Par exemple, **la mesure de la plus-value sociale de la formation** pour ceux qui en ont bénéficié : qualité de l'emploi (contrat permanent ou temporaire) à l'issue de la formation, comparaison du niveau de salaire avant et après la formation..., etc.

Par exemple encore, la mise en concurrence des formations a conduit à la fermeture de formations AFPA au profit de formations privées. Celles-ci ont pu afficher des résultats à première vue comparables, voire meilleurs en termes de réussite pour les bénéficiaires – à cette différence près que souvent elles avaient sélectionné des stagiaires ayant déjà le niveau de qualification visé par la formation. Une telle logique contribue fortement à éliminer de l'accès à la formation ceux qui en ont le plus besoin.

Il n'est pas question pour nous de remettre en cause des formations de reconversion à un même niveau de qualification, dont l'utilité sociale n'est pas à démontrer pour les personnes qui en ont besoin. La question posée est celle de l'efficacité d'un système de formation qui, pour des motifs de rentabilité, interdit de fait l'accès à la formation à des personnes qui veulent monter en qualification.

C'est pourquoi nous proposons un indicateur permettant de **mesurer le delta de qualification** (entre le niveau de qualification avant la formation et celui obtenu grâce à la formation).

2. Coopérations et complémentarités pour la formation tout au long de la vie

Suivant la situation concrète et le moment où elles se trouvent dans leur vie professionnelle, les personnes ont des **besoins diversifiés de formation**. Ce qui les amène à engager des parcours de formation eux-mêmes diversifiés.

Face à cette diversité des besoins, comment disposer des bonnes ressources et du parcours le plus adapté au bon moment ? Comment ne pas se retrouver confronté à des situations de parcours de combattant ?

La bonne réponse : une **coopération réfléchie et organisée** entre organismes **complémentaires** de formation, mais aussi d'orientation, d'insertion, d'emploi, de l'école, etc.

Nous sommes favorables à la **constitution de pôles de service public** de la formation professionnelle. L'existence de plusieurs organismes de formation professionnelle relevant de l'intervention publique, fruits d'histoires différentes et présentant des offres spécifiques constitue un atout indéniable. **A condition de fédérer et de coordonner leurs activités.**

Ces **pôles de service public** :

- Doivent conduire à l'établissement de **relations de coopération et non plus de concurrence** entre les organismes qui les composent – ce principe de coopération ne devrait-il pas être constitutif de la notion de service public ?
- Il doit y avoir contrôle strict des dépenses, utilisation judicieuse des fonds publics, suppression des dépenses inutiles au regard des besoins. Mais il faut **sortir d'une logique comptable et financière** uniquement préoccupée par les économies de moyens, type RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) : supprimer des moyens qui, sur le papier, mais sur le papier seulement, apparaissent comme redondants, au risque de restreindre la capacité à répondre aux besoins.
- La coopération ne doit pas se faire sous la forme d'une fusion forcée (type Pôle-Emploi) – une évolution précipitée dans cette direction serait désastreuse –, mais sur la base de **la préservation et du développement des spécificités et des points de force de chaque**

organisme. Il faut miser sur la **complémentarité** pour offrir la diversité d'outils dont une personne peut avoir besoin tout au long de sa vie.

- Dans ce cadre, construire entre les différents organismes du service public régional de formation **des passerelles et des filières promotionnelles** du niveau V au niveau II **donnant à chacun les moyens de progresser dans sa qualification.** Cela implique **un service public qui ne soit pas réduit à l'AFPA et aux GRETA.** Le CNAM, l'Université, les CRP (Centres de réadaptation professionnelle), les chambres consulaires, mais aussi d'autres peuvent y avoir toute leur place. Son périmètre peut être variable d'une région à l'autre. Il doit être déterminé en fonction des besoins.
- Nous proposons l'organisation de passerelles pour permettre à des titulaires d'un CQP de branche d'accéder à une **certification reconnue par le RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles) : Titre du ministère du Travail ou diplôme de l'Education nationale.

Par ailleurs, l'expérience de l'AFPA montre que la construction d'un **service global** est un facteur déterminant d'accès à la formation pour les publics qui en sont le plus souvent exclus.

Ces dernières années, le gouvernement a entrepris la démolition du service global de l'AFPA, ce qui a eu pour effet de fermer la porte de la formation à de nombreux demandeurs d'emploi : suppression de la médecine du travail pour les stagiaires, destruction de l'orientation personnalisée vers la formation, fermeture de nombreuses formations pré-qualifiantes, disparition de l'accompagnement psycho-pédagogique, destruction en cours de l'accueil et des emplois d'appui dans les Centres de formation, projets de sous-traitance de la restauration et de l'hébergement et dégradation générale de ces services.

Avec les services publics régionaux de formation et les coopérations qu'ils doivent engager, s'offre l'occasion d'une **reconstitution d'un service global à une échelle élargie.**

3. Coopérations, complémentarités et publics accueillis

La complémentarité des organismes composant le service public de la formation doit-elle conduire à spécialiser chaque organisme sur un type de public ? L'AFPA doit-elle devenir l'organisme de formation des chômeurs en renonçant à la diversité des publics qui est une de ses marques de fabrique ? L'AFPA est-elle concernée par les actions en direction des jeunes « décrocheurs » sortant de l'école sans niveau de qualification minimum ?

→ 1^{ère} remarque : pas de ghetto pour la formation des demandeurs d'emploi.

Si on reste dans une perspective de formation qualifiante, ce que la CGT souhaite, il y aurait un danger à « ghettoïser » la formation des chômeurs. La diversité des publics présents ensemble sur les mêmes actions de formation, comme les liens multiples que les formateurs entretiennent avec l'entreprise constituent un facteur puissant de réussite dans la formation et d'insertion sociale.

→ 2^{ème} remarque : sur la proposition du candidat Hollande d'un « *contrat de formation pour tous les demandeurs d'emploi qui en font la demande* ».

Que signifient des contrats de formation de 200 heures seulement pour les demandeurs d'emploi dans un objectif de « reconversion », c'est-à-dire de formation à un nouveau métier et d'accès à la qualification correspondante ? Nous proposons :

- soit de prévoir un volume d'heures de formation adapté à l'objectif de reconversion ;
- soit d'inscrire dans la loi un droit à revenir en formation pour pouvoir accéder à une qualification reconnue par une certification en plusieurs fois, mais dans un temps raisonnable (type droit opposable à congés).

→ 3^{ème} remarque : les conditions d'un service efficace pour les demandeurs d'emploi.

Un certain nombre de questions redeviennent incontournables si on veut permettre à nouveau que les demandeurs d'emploi accèdent à une formation efficace :

- préserver et développer les **Titres nationaux du ministère du Travail** : ils permettent l'accès à une qualification reconnue pour ces publics, et cette qualification reconnue constitue un passeport irremplaçable d'accès à un emploi de qualité (cf. [8. Maintenir et développer les titres du ministère du Travail](#)) ;
- reconstruire une relation forte **entre le service public de formation et le service public de l'emploi**, entre l'AFPA et Pôle-Emploi. La distance artificiellement instaurée dans la dernière période entre ces deux organismes a été un facteur déterminant d'échec pour chacun d'entre eux et pour les pouvoirs publics. Pour beaucoup de demandeurs d'emploi, l'accès à une formation et à une qualification constitue le chemin le plus efficace pour le retour à un emploi durable. C'est la raison pour laquelle **nous considérons le maintien de l'AFPA dans le premier cercle du SPE** (Service public de l'emploi) comme un élément fondamental ;
- reconstruire dans ce cadre de coopération une **orientation personnalisée**, intégrant une logique de parcours professionnel et de projet de vie pour garantir de réelles chances de réussite (cf. [4. Des plateformes d'orientations pour l'égalité d'accès](#)) ;
- réinvestir vite et fort dans la recherche, la formation et la mise en œuvre d'une **pédagogie des adultes en formation**. L'expérience de l'AFPA montre qu'il s'agit d'une condition incontournable de réussite en formation des publics disposant au départ d'un faible niveau de qualification (cf. [10. Une ingénierie de formation forte et innovante](#)) ;
- reconstruire les éléments détruits ou endommagés du **service global** : accueil, dispositifs de formation pré-qualifiante hébergement gratuit, restauration à un prix modique, accompagnement psycho, médecine du travail, assistante sociale

→ **4^{ème} remarque : priorité à la jeunesse.**

Le candidat Hollande a fait de la jeunesse un de ses engagements majeurs. L'AFPA est-elle concernée ?

- (a) Au lendemain des événements de 1968, et à la demande de l'Etat, l'AFPA a été positionnée sur des formations en direction des jeunes « décrocheurs » de l'époque : c'est ce qu'on a appelé la PJDE (Préformation des jeunes demandeurs d'emploi). A cette occasion, les Centres de formation ont été dotés d'outils qui ont permis à l'AFPA, quelques années plus tard, de devenir l'instrument de formation des demandeurs d'emploi qu'elle est devenue : des hébergements partout (ce qui n'était pas encore le cas), une animation de la vie collective dans le Centre de formation, un suivi et un accompagnement psycho-pédagogiques, une médecine du travail pour les stagiaires, une animation de la recherche d'emploi, etc.
- (b) L'AFPA s'est dotée de nouveaux outils pour s'adresser à ces publics :
 - Les Modules FLEX+ et autres outils conçus par l'ingénierie AFPA.
 - L'AFPA a été mandatée (en Meurthe-et-Moselle) pour déployer le contrat d'autonomie (accompagnement renforcé, avec formation et insertion dans l'emploi) à l'occasion du plan espoir-banlieue comportant un volet « accompagnement des jeunes des ZUS » (Zones urbaines sensibles). Les réponses apportées ont été jugées excellentes.
 - Le 20 mars 2012, l'AFPA et les Missions locales ont signé une convention pour augmenter le nombre de jeunes accédant à une formation pré-qualifiante, à une formation qualifiante, à une POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) ou un à Contrat de professionnalisation.
 - La possibilité d'accéder à une qualification reconnue qu'offre l'AFPA constitue en elle-même un atout déterminant pour l'insertion professionnelle.
- (c) François Hollande s'est engagé dans la campagne des présidentielles sur **un contrat de génération** pour permettre l'embauche par les entreprises, en contrat à durée indéterminée, de jeunes, accompagnés par un salarié plus expérimenté. Nous proposons que **l'AFPA se positionne sur la formation des tuteurs**.
- (d) Enfin, **nous proposons qu'une coopération s'engage avec d'autres organismes, en premier lieu les GRETA et l'Éducation nationale, pour ouvrir le droit à une formation initiale différée, pour combattre l'illettrisme et pour permettre à des jeunes de sortir avec un**

certain nombre de **savoirs de base** en même temps qu'ils accèdent à une qualification reconnue. Traditionnellement, l'AFPA accueille 8 % de stagiaires en situation d'illettrisme. Elle est capable de les conduire au Titre et à l'emploi dans des proportions comparables à celles des autres. Ne doit-elle pas leur permettre d'accéder dans le même temps à des savoirs de base ?

4. Des plateformes d'orientation pour l'égalité d'accès

Il est nécessaire de retrouver les conditions d'une égalité d'accès à la formation et à la qualification :

- Une logique et des instruments de **péréquation nationale** qui permettent à nouveau à des personnes résidant dans une région de suivre une formation dans une autre.
- Une **visibilité nationale de l'offre de formation et des places disponibles**.
- Des **plateformes régionales d'orientation**. Ces plateformes doivent faire travailler ensemble des salariés détachés de **Pôle-Emploi, des CIO, des Missions locales et des organismes de formation** composant le service public régional de la formation. Elles peuvent fonctionner sur le modèle de coopération entre personnels d'organismes différents expérimenté avec les plateformes CTP (Contrat de transition professionnelle).
L'objectif de ces plateformes : la prescription d'une **orientation personnalisée** vers la formation garantissant la prise en compte des besoins de la personne, et ses **chances réelles de réussite** dans la formation comme dans l'insertion dans l'emploi ensuite.
- En complément, et en interne de l'AFPA :
 - Reconstitution d'un **service d'affectation**, disposant en temps réel de toutes les informations sur les places disponibles au niveau national
 - Embauche de psychologues du travail pour un **accompagnement** des stagiaires (aider à la réussite en formation)

Nous proposons également la reconstruction d'une **ingénierie d'insertion et d'orientation nationale** – détruite avec le transfert de l'orientation AFPA à Pôle-Emploi.

L'AFPA, expérimentateur reconnu du contrat de transition professionnelle (CTP) doit **être un acteur du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et partie prenante de son pilotage**.

5. Au service des territoires

GPEC territoriales et dispositifs de branches sur les territoires : l'AFPA doit devenir un acteur de premier plan – en coopération avec les GRETA, avec d'autres organismes de formation et avec le secteur associatif. L'AFPA dispose des compétences nécessaires pour **jouer un rôle d'ensemblier** en vue de la construction de solutions adaptées pour **la formation qualifiante** et pour **une reconversion durable des salariés dans les régions et sur les territoires**.

6. Le nécessaire réengagement de l'Etat

Quelle gouvernance pour la formation professionnelle ? S'agit-il seulement de redonner le rôle de chef-de-file de la formation professionnelle aux Régions ?

Nous ne voulons pas que les autres acteurs disparaissent. En particulier l'Etat. Dans le texte signé par 16 personnalités et intitulé « *Une qualification pour tous, un métier pour chacun* » (Les Échos, 4 mai 2012), on peut lire, s'agissant du nouvel acte de la décentralisation : « *Il reviendra à l'État, pour sa part, d'assurer son devoir régalien normatif, notamment sur le respect du livre IX du Code du Travail.* » Est-ce suffisant ?

Notre constat par rapport à l'expérience de ces dernières années : en l'absence de politique nationale, fixant des orientations claires, il n'y aura pas de réelles politiques régionales s'inscrivant dans un cadre lisible et cohérent. L'absence de toute telle politique nationale ouvre de fait la porte au triomphe des mécanismes du marché.

C'est ce que déclaraient ensemble les 6 organisations syndicales de l'AFPA (CGT, CFDT, FO, SUD, CGC et CFTC) reçues par Gérard Larcher le 22 mars 2002 : *« L'expérience de ces dernières années démontre que la politique du laisser-faire aboutit à l'absence de toute politique un peu lisible. Or, la formation qualifiante des salariés et des demandeurs d'emploi a besoin d'orientations politiques claires pour exister. D'où notre conviction : les questions de la responsabilité et d'un réengagement significatif de l'Etat sont toujours d'actualité. Il faut un cadre politique national pour la formation, l'orientation et la certification. Et il faut des outils nationaux pour mettre en œuvre les politiques qui en découlent. »*

Nous proposons en particulier que **la rémunération des stagiaires relève de choix nationaux**. C'est une condition essentielle d'égalité d'accès à la formation.

7. Pour un service public équilibré entre la Nation et les Régions

La loi de 2004 donne aux Conseils régionaux la compétence et les crédits pour la formation des demandeurs d'emploi et les jeunes. Le niveau régional est devenu de fait le niveau pertinent pour beaucoup d'interventions et de décisions, y compris quand ces décisions sont du ressort des partenaires sociaux, de l'Etat ou de Pôle-Emploi.

Un service public de la formation est inconcevable sans la prise en compte de cette **dimension régionale**.

Mais, dans le même temps, **la dimension nationale d'un tel service public** doit être préservée si l'on veut qu'il demeure un service public :

- C'est la condition d'une **égalité d'accès et de traitement** sur tout le territoire
- L'Etat a besoin d'instruments nationaux pour la mise en œuvre de sa politique
- Il est impératif que soient maintenue une **certification nationale**
- Sur plusieurs sujets, cette dimension nationale permet des économies d'échelle importantes pour des activités utiles, mais du coup préservées.

Nous voulons souligner à ce propos qu'**il y va aussi de l'intérêt des Régions**. En ce qui concerne l'AFPA et en l'absence de dimension nationale, elles récupéreront des outils dont la qualité d'intervention ne pourra que se dégrader. Certaines fonctions (par exemple l'ingénierie de formation) ou certaines formations à recrutement national, indispensables économiquement et/ou socialement risqueront de disparaître.

L'expérience de ces deux dernières années montre clairement que les conséquences pourraient être plus dramatiques encore pour certaines petites régions et aboutir à la disparition de l'appareil de formation continue des adultes dans son ensemble.

En conséquence, nous estimons nécessaire de préserver **une AFPA nationale**. La dimension nationale du service public doit prendre en charge :

- Le développement et la maintenance du **Titre** du ministère du travail
- La **cohérence nationale** et la qualité de l'ensemble des services rendus. Ce qui implique en premier lieu : une **ingénierie nationale** de la formation professionnelle, instrumentant les actions de l'AFPA, mais aussi travaillant avec d'autres organismes de formation
- Un statut national toujours unique pour les **personnels**, garantissant pour les usagers des compétences professionnelles et pédagogiques communes sur l'ensemble du territoire.

8. Maintenir et développer les titres du ministère du travail

Le **maintien et le développement des Titres** du ministère du Travail, aux côtés des autres formes de certification reconnues au RNCP, est une nécessité :

- Il s'agit d'une qualification reconnue adaptée aux publics que l'AFPA accueille et correspondant à une pédagogie également adaptée à ces publics.
- Par ailleurs, les nouvelles conditions d'agrément ont abouti à ce qu'aujourd'hui 80 000 Titres soient délivrés chaque année. Ce chiffre est en augmentation régulière depuis 3 ans. Près de 800 centres de formation non-AFPA (pour 200 sites AFPA) sont aujourd'hui habilités à délivrer au moins un de ces Titres.

Les Titres nationaux du ministère du Travail font donc la preuve la preuve de leur utilité sociale. Leur existence répond à un besoin social avéré.

Nous demandons :

- La **poursuite de l'engagement de l'Etat** au-delà de 2014 pour les Titres du ministère du Travail
- La **réinscription dans le budget de l'Etat** de la subvention actuellement ponctionnée sur les fonds du paritarisme social (ceux du FPSPP – Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

Nous mettons également en garde contre la suppression systématique des Titres dits « à petits flux ».

Nous demandons qu'avant toute décision soient pris en compte les besoins :

- identifiés comme cruciaux pour certains secteurs économiques
- liés aux GPEC territoriales
- spécifiques pour certains publics – par exemple, pour les stagiaires formés par les Centres de formation pour personnes en situation de handicap (CRP).

9. La formation comme outil pour le développement industriel

Le futur Président de la République s'est engagé à favoriser la production et l'emploi en France en orientant les financements, les aides publiques et les allègements fiscaux vers les entreprises qui investiront sur notre territoire et y localiseront leurs activités.

Pour cette relance de l'industrie, Gouvernement et Régions auront besoin de l'accompagnement de l'appareil de formation professionnelle en général, des plateaux techniques de formation industrielle de l'AFPA en particulier.

La présence d'un centre de formation sur un territoire est un facteur de dynamisme économique.

La formation professionnelle est autant un **outil d'accompagnement du développement industriel** qu'un outil d'accompagnement social.

Nous demandons :

- qu'on mette fin au mouvement engagé dans la dernière période de fermeture des formations industrielles quand ces formations correspondent à des besoins identifiés
- qu'on investisse dès maintenant sur les besoins nouveaux, liés aux choix des acteurs économiques et des pouvoirs publics : ingénierie de formation, embauche et formation de formateurs, conception de nouveaux plateaux techniques.

Plus largement, nous partageons le point de vue selon lequel la formation est une des « *clés de la compétitivité* » : « *la question des parcours professionnels et de la progression des salariés dans l'échelle des compétences* » est un des **moteurs indispensables d'une relance industrielle** (André Gauron, « *La formation et le dialogue social, clés de la compétitivité* », *Alternatives économiques*, hors-série n° 93 « Comment sauver l'industrie ? », 3^{ème} trimestre 2012).

10. Une ingénierie de formation forte et innovante

Une ingénierie forte et innovante est la condition indispensable d'actions de formation de qualité :

- Une **ingénierie de formation fondamentale** pour
 - développer et maintenir les Titres du ministère du Travail,
 - instrumenter et garantir la cohérence nationale des actions entreprises sur les sites de formation,
 - développer les outils et les méthodes pédagogiques,
 - former les formateurs et les différents intervenants.
- Une **ingénierie de réponses** sur les territoires pour apporter des réponses adaptées aux sollicitations du terrain en s'appuyant sur les outils et les méthodes nationales

Systématiquement sacrifiée sur l'autel de la rentabilité financière ces dernières années, aujourd'hui en danger, l'ingénierie de formation doit bénéficier rapidement d'un fort investissement de l'Etat, se traduisant par des embauches immédiates. En priorité pour :

- **Redynamiser une ingénierie pédagogique** forte et innovante ;
- **Restaurer un appui-accompagnement indispensable des formateurs** : c'est fondamental si l'on veut tout à la fois améliorer les conditions de travail des formateurs et améliorer la qualité de leurs interventions ;
- Investir dès maintenant sur la construction des **formations qualifiantes de demain** (par exemple développement durable pour les formations bâtiment) ;
- Travailler sur l'intégration de la formation professionnelle **dans une logique de parcours**. Construire les outils et les méthodes pour des réponses adaptées aux personnes.

Il est également nécessaire de :

- **reconstruire les liens avec les branches professionnelles** ;
- se mettre dans une perspective de coopération en vue de la construction d'**une ingénierie utile à tout le service public de la formation professionnelle**

11. Le patrimoine et les hébergements

Ces dernières années, concernant le patrimoine foncier et immobilier mis à la disposition de l'AFPA, les mesures engagées par le gouvernement et par la direction de l'Association ont échoué l'une après l'autre.

Le blocage de la situation entraîné par leur obstination à ne pas prendre des solutions alternatives et le désengagement précipité de l'Etat malgré l'absence de solution coûtent très cher à l'AFPA, alors qu'au final l'Etat demeure toujours propriétaire :

- 1 000 emplois supprimés tous les ans
- des investissements et un entretien des plateaux techniques en panne

Cette situation (qui joue un rôle essentiel dans la dégradation des résultats économiques de l'Association) ne peut pas durer, sauf à condamner rapidement l'AFPA et à provoquer un gâchis inacceptable. Une solution doit être apportée rapidement.

Le patrimoine ne doit pas être considéré comme une ressource financière : c'est d'abord et avant tout **un outil pour la formation**. Il doit donc :

- rester dans le domaine public,
- préserver l'unité nationale de l'AFPA,
- garantir son utilisation pour les actions engagées par l'AFPA,
- redonner à l'AFPA des capacités d'entretien et de modernisation.

Les **hébergements** (comme la restauration) conditionnent la possibilité de se former des stagiaires disposant des revenus les plus modestes. Nos exigences :

- L'**accès gratuit** pour les stagiaires
- Une **gestion publique**
- Un effort important et rapide de **rénovation-réhabilitation**
- La réactivation d'une **animation de vie collective digne de ce nom**.

Nous proposons, dans ce cadre, des **coopérations sur le champ régional** permettant l'ouverture à d'autres publics (autres stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, jeunes travailleurs, etc.). Nous proposons de suivre plus particulièrement l'expérimentation en cours avec le CROUS en Midi-Pyrénées.

Enfin, nous attirons l'attention sur l'importance du maintien d'un fort **maillage territorial des sites de formation**. L'éloignement d'un site est souvent un obstacle difficilement surmontable à l'accès en formation pour les publics aux revenus les plus modestes. De nombreux jeunes n'ont pas de permis de conduire.

Les résultats du 1^{er} tour des élections présidentielles ont confirmé l'importance du maintien de services publics de proximité pour la **cohésion sociale** dans notre pays, surtout quand ces services sont eux-mêmes situés dans des zones en situation économique difficile. La fermeture des services publics de proximité génère un sentiment d'abandon, qui peut se traduire par le vote d'extrême-droite ou par des explosions de violence.

En conséquence, nous proposons :

- que toute décision quant à l'ouverture ou la fermeture d'un site de formation dépende d'une **étude préalable des besoins** du territoire (ou des besoins plus larges en cas de recrutement national)
- que les instances de représentation du personnel des organismes de formation concernés soient impliquées dans la mise en œuvre et le contrôle d'une telle démarche

12. Des modalités de financement compatibles avec les missions

L'interdiction de subvention à laquelle a été soumise l'AFPA (alors même que d'autres organismes comme les Ecoles de la 2^{ème} Chance pouvaient en bénéficier sans la moindre difficulté) a contraint à basculer dans le régime des appels d'offres. Les conséquences ont souvent été dramatiques pour l'AFPA. Tout indique que l'Etat comme les conseils régionaux sont également concernés par ces effets négatifs. En conséquence, nous demandons un **audit sur les effets des appels d'offre** :

- Les conséquences financières pour l'AFPA : non-fongibilité de lots découpés parfois à l'extrême (*faire plus* que la commande initiale n'est plus rémunéré, *faire moins* se traduit par une sanction financière immédiate, et il impossible de compenser les pertes ici par les gains là)
- Gestion du temps et rythmes incompatibles avec le fonctionnement des organismes de formation
- Le mécanisme des appels d'offres est incompatible avec l'exigence de continuité du service : si un appel d'offre peut conduire à fermer rapidement (mais irréversiblement) un plateau technique, il n'aboutira jamais à l'ouverture d'un nouveau plateau technique. Les appels d'offre interdisent toute pérennité, toute durabilité et toute continuité du service public
- Ils engendrent des gâchis inadmissibles. Des formations qui recrutent sans problème des stagiaires et qui aboutissent à d'excellents résultats en termes d'emploi sont fermées, et dans le même temps l'organisme de formation est contraint de sous-traiter des lots retenus.

- Ils interdisent toute concertation préalable et de long terme entre le pouvoir public et les organismes de formation du service public. Ils privent de fait les pouvoirs publics des instruments nécessaires à la construction de leur politique de formation.

Nous revendiquons **des modalités de financement compatibles avec nos missions de service public** et le régime de la **subvention** pour toutes les actions débouchant sur une qualification reconnue pour les demandeurs d'emploi. Il est indispensable que l'Etat construise du droit en ce sens.

Le pouvoir politique dispose de points d'appui pour y parvenir :

- La possibilité (jamais assumée par le gouvernement Sarkozy) de transposer en France les dispositions européennes concernant les SSIG (Services sociaux d'intérêt général)
- Les dispositions adoptées par la Commission européenne le 20 décembre 2011 (« Paquet Almunia-Barnier »)

13. Sortir de la logique de l'austérité

Comme d'autres, l'AFPA vient de vivre plusieurs années entièrement dominées par l'obsession de la diminution des coûts, en premier lieu les coûts salariaux. La machine s'est emballée dans la dernière période : aujourd'hui, des services entiers, socialement utiles, menacent de disparaître. Il faut sortir de cette logique mortelle.

Nous demandons **un plan d'embauches d'urgence** pour reconstituer la force d'intervention de l'AFPA et la doter des moyens de répondre aux besoins :

- de formation,
- d'intervention sur le champ de la transition
- d'accueil, de sécurisation des parcours et d'accompagnement
- d'ingénierie

Pour les **emplois administratifs et d'appui**, nous attirons l'attention sur les éléments suivants :

- les conséquences du « Plan stratégique » : à force de supprimer des emplois, plusieurs centres de formation ne sont plus en état de fonctionner normalement ;
- l'importance des demandes des Conseils régionaux en matière de suivi auxquelles l'AFPA est soumise ;
- les tâches administratives et de gestion engendrées par la personnalisation des parcours ;
- beaucoup d'activités de ces personnels, sur les sites de formation, constituent de fait du service aux bénéficiaires, elles sont une composante du service global.
- le manque de personnels pour certaines fonctions dites administratives, peut conduire à des manque-à-gagner très préjudiciables

Enfin, il est indispensable de retrouver des conditions normales d'exercice de nos missions et de **redonner du sens** au travail des salariés :

- rétablissement de relations de confiance basées sur le respect des personnes, à tous les niveaux de la vie de l'AFPA ;
- reconstitution de vrais collectifs de travail sur les sites ;
- rétablissement d'un climat favorable au dialogue social ;
- obligation de négociation avec les organisations syndicales en cas de transformations des métiers ou d'émergence de nouvelles qualifications ;
- reconstitution d'une chaîne de responsabilités claire et lisible, avec des interlocuteurs clairement identifiés.

Montreuil, le 13 juin 2012